



Contrat n° : DE-2026-09-62-415

Page 2 / 2

**ANNEXE 1
MODALITES DE FORMATION**

Module	CACES® R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté Formation et test R489 28h (dont pour chaque test CACES® 100€) Cat. 1A Cat. 1B Cat. 3
Lieu	GO ! BOUQUINET FORMATION (N°25)
Période	Du 05-10-2026 au 08-10-2026 (28 heures sur 4 jours)
Modalité	réservation sur la session de formation : SF-2025-12-61-354
Apprenant	1 apprenant M Mohamed BOUDALI

CACES® R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté**Personnes concernées**

Tous conducteurs souhaitant obtenir un Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité (CACES® R489) des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

Moyens prévus

Présentation en salle par vidéoprojection et mise en situation pratique sur les engins concernés sur une aire d'évolution adaptée.

Contenu de l'action

Selon le référentiel de connaissance et de savoir-faire (annexe 2) de la recommandation R489 de la CNAM.

Modalités de dispense de la formation

En présentiel

Modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action

Formation en présentiel. Émargement stagiaire par demi-journée. Évaluation par QCM et tests pratiques selon la recommandation R489. Attestation de formation et délivrance d'un CACES® en cas de réussite.

LIP RENNES TRANSPORT
Immeuble Le Neptune - 22 Rue des Landelles
35135 CHANTEPIE
Tél. 02 22 91 05 86
SIRET 981 322 480 00139 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 5 165 950 €

GO ! FORM'ACTION BRETAGNE
Thierry MANGIN, Président Directeur General

GO!
FORM'ACTION
Pôle Industriel Total Europe - Secteur B
430, rue Marie Mervinnet
54200 TOUL - 03 83 00 12 02
www.goformatio.com
SAS 21 001 655 247 801



- Entre** **GO ! FORM'ACTION BRETAGNE** dont le siège social est situé Rue du Cabaret des Oiseaux, ZAC les Landes Fleuries 22100 QUEVERT
représenté par M Thierry MANGIN, Président Directeur General
d'une part,
- Et** Nom : BOUDALI Prénom : Mohamed
Adresse: Adresse de livraison
Code postal: NON RENSEIGNÉ Ville: NON RENSEIGNÉ
est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Article 1** **OBJET DE LA CONVENTION**
La présente convention est établie pour l'organisation d'une action de formation intitulée :
✓ **CACES® R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté**
Formation et test R489 28h (dont pour chaque test CACES® 100€)
Cat. 1A
Cat. 1B
Cat. 3
- Article 2** **NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**
L'action de formation entre dans la catégorie des actions de promotion prévu par l'article L.6313-1 du Code du travail. Les caractéristiques, contenus et objectifs de formation sont présents dans la fiche de formation correspondant à l'action considérée. A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.
Cette formation peut faire l'objet d'une sous-traitance totale ou partielle auprès d'un opérateur dûment habilité par GO ! FORMATIONS 57 qui reste le garant de la correcte mise en oeuvre de la dite formation.
Le programme de formation figure en annexe du présent contrat.
- Article 3** **NIVEAUX DE CONNAISSANCE PREALABLES NECESSAIRES**
Afin de suivre au mieux l'action de formation suscitée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elles préparent, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation le niveau de connaissance souhaité. Se reporter aux prérequis décrits sur la(les) fiche(s) catalogue(s) jointe(s).
- Article 4** **ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**
Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment le programme et les objectifs de la formation, la liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités, les horaires, les modalités d'évaluation de la formation, les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires, et le règlement intérieur applicable à la formation sont remis au stagiaire en annexe du présent contrat, ou au plus tard le premier jour de la formation.
- Article 5** **DELAÏ DE RETRACTATION**
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe par lettre recommandée avec accusé de réception l'organisme de formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Sinon, les dispositions de l'article 7 s'appliquent.
- Article 6** **COÛT DU STAGE : 1 002,00 € HT, TVA à 20% soit : 1 002,00 € EURO TTC**
L'acceptation du présent contrat vaut accord des conditions générales de vente jointes en annexe.
- Article 7** **INTERRUPTION DU STAGE**
Voir les conditions générales de ventes jointes.
- Article 8** **CAS DE DIFFERENDS**
Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de NANCY sera seul compétent pour régler ce litige.

Fait à RENNES (35000), le 7 septembre 2026 en deux exemplaires

BON POUR ACCORD
LIP RENNES TRANSPORT
Immeuble Le Neptune - 22 Rue des Landelles
35135 CHANTEPIE
Tél. 02 22 91 05 86
SIRET 981 322 480 00139 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 5 165 950 €

GO ! FORM'ACTION BRETAGNE
Thierry MANGIN, Président Directeur General

GO!
FORM'ACTION
Pôle Industriel Ival Europe - Secteur B
430, rue Marie M. Irving
54100 TOUL - 03 83 46 42 93
www.goformation.com
SAS 21 001 € - 11 2 68 675 00021